

### Valeur du point d'indice dans la Fonction Publique : évolutions et débats actuels

Le ministre de la Fonction publique Guillaume Kasbarian recevra les syndicats le 7 novembre 2024. Il précise d'ores et déjà qu'il n'y aura pas à l'ordre du jour des discussions sur une hausse générale des salaires en 2025 (pas de hausse de la valeur du point). Dans cet article, [www.naudrh.com](http://www.naudrh.com) revient sur la nature du point d'indice, ses valeurs actuelles et les dernières évolutions qu'il a connues en 2024.

La valeur du point d'indice dans la fonction publique est un élément clé de la rémunération des agents publics. En 2024, le débat sur son ajustement a été plus que jamais au cœur des préoccupations des employés du secteur public, des syndicats et de l'État, en raison de la crise économique mondiale, de l'inflation persistante et de la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ce dispositif joue un rôle crucial dans l'attractivité des carrières publiques et la reconnaissance du travail accompli par les agents qui, au quotidien, assurent le bon fonctionnement des services essentiels à la société. Dans cet article, nous revenons sur la nature du point d'indice, ses valeurs actuelles et les dernières évolutions qu'il a connues en 2024.

#### Enjeux liés à l'évolution de la valeur du point d'indice

Pour bien comprendre les enjeux liés à l'évolution de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, il est essentiel de savoir à quoi il sert. Le point d'indice dans la fonction publique permet de calculer la rémunération des agents publics. Le traitement brut des fonctionnaires est calculé en multipliant l'indice majoré, qui représente le niveau de qualification et d'ancienneté de l'agent, par la valeur du point d'indice.

En France, la valeur du point d'indice est fixée par l'État, qui se base sur les négociations avec les partenaires sociaux et les arbitrages économiques et budgétaires. C'est cette valeur qui constitue la base du calcul des salaires de millions d'agents publics. Depuis plusieurs décennies, l'évolution de ce point d'indice est souvent devenue synonyme de revendications syndicales et de discussions récurrentes entre l'État et les représentants des agents publics.

#### Le point d'indice en 2024

En 2024, la question de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique a été de nouveau au centre des débats. La crise économique mondiale et une inflation persistante ont poussé de nombreux syndicats à exiger une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice, revendiquant la nécessité de répondre à la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le [décret n° 2023-519 du 28 juin 2023](#) a revalorisé le point d'indice de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023. À compter du 1er janvier 2024, 5 points d'indice majorés sont aussi attribués à tous les agents publics, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros. La rémunération d'environ 230 000 agents publics est également revalorisée de 6 centimes au 1er novembre 2024, compte tenu de l'augmentation de la valeur du SMIC à cette même date. L'objectif affiché de ces nouvelles revalorisations était d'apporter une réponse concrète aux difficultés économiques croissantes rencontrées par les agents publics, particulièrement ceux des catégories C et B, souvent les plus vulnérables face à l'inflation.

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Cette évolution du point d'indice vise à améliorer l'attractivité des emplois publics, dans un contexte de forte concurrence avec le secteur privé, notamment pour les fonctions stratégiques où les salaires publics peinent parfois à s'aligner avec ceux du marché. Cette revalorisation traduit un équilibre difficile entre la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques et le besoin de valoriser des agents qui jouent un rôle crucial au sein de la société.

### **Des réactions mitigées**

Les réactions suite aux dernières augmentations du point d'indice ont été très mitigées. Par exemple, la Fédération des Syndicats des Services Publics a déclaré que 'cette hausse est loin de suffire pour compenser la dégradation du pouvoir d'achat des agents publics accumulée ces dix dernières années'. Les syndicats, bien qu'accueillant favorablement l'effort du gouvernement, ont largement insisté sur le fait que cette mesure restait insuffisante pour compenser les pertes accumulées depuis une dizaine d'années. En effet, beaucoup considèrent que l'écart avec l'inflation cumulée est tel qu'une augmentation plus significative aurait été nécessaire.

Du côté des agents, il y a à la fois un sentiment de reconnaissance et de frustration. Reconnaissance parce que la hausse de la valeur du point est un signe de l'attention portée par le gouvernement au sort des agents publics, mais aussi frustration car le rattrapage semble toujours à portée de main sans jamais être vraiment atteint.

### **Le point d'indice et la Fonction Publique de demain**

Au-delà de la question de la hausse de la valeur du point d'indice, la question qui se pose est celle de la stratégie à long terme en matière de rémunération des agents publics. La fonction publique se doit d'être attractive pour attirer de nouveaux talents, notamment dans les métiers de la santé, de l'éducation, et du numérique. Pour cela, il serait pertinent d'améliorer les perspectives de carrière, de mettre en place des incitations salariales plus compétitives, et de renforcer les programmes de formation continue pour ces secteurs spécifiques. L'enjeu est également de préserver l'équité entre les agents tout en adaptant la rémunération aux réalités économiques et sociales de notre époque.

Le débat sur la valeur du point d'indice est symptomatique des défis de la fonction publique moderne. Entre contraintes budgétaires, nécessité d'une reconnaissance accrue du travail des agents et pressions sociales, l'État doit naviguer avec prudence. Les hausses de 2024 sont une étape, mais il est évident qu'elles ne représentent qu'une partie de la solution. Pour beaucoup, la mise en place d'une réflexion globale sur la rémunération et les conditions de travail des fonctionnaires reste une étape indispensable pour l'avenir.

L'évolution en 2024 de la valeur du point d'indice de la fonction publique représente un effort notable de la part de l'État, dans un contexte de tensions économiques et sociales importantes. Néanmoins, la route reste longue pour parvenir à un niveau de reconnaissance à la hauteur des attentes des agents. Les enjeux de la fonction publique, en termes d'attractivité et de pouvoir d'achat, demeurent cruciaux pour garantir la continuité et la qualité des services publics en France.

